

HOLDING A.R.B. SPORTS
SARL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de MANOSQUE sous le numéro 491 211 488,
dont le siège social est situé : 428 AVENUE DE LA LIBERATION 04100 MANOSQUE

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION
D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN DATE DU 31 JUILLET 2024**

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2024

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 252 044,14 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 290 000,00 euros, soit 2 900,00 euros pour chacune des 100 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 37 955,86 euros sur les réserves disponibles.

A l'issue de ce prélèvement, les comptes de réserves disponibles présenteront les soldes suivants :

- Autres réserves : 2 580 823,38 euros
- Report à nouveau : nul

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Madame Stephanie BOTTA	50	145 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Olivier ORPHANIDES	50	145 000,00 €	Prélèvement forfaitaire unique
TOTAL	100	290 000,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 290 000,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 290 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2 900,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 290 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2 900,00 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 290 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 2 900,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Les Co-gérants

Zone de signature

Signé par :
BOTTA Stéphanie
 078DFD428A03497...

Signé par :
ORPHANDES Olivier
 078DFD428A03497...

Certifié conforme

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ARB SPORTS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 428 AVENUE DE LA LIBERATION 04100 MANOSQUE			Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 9 1 2 1 1 4 8 8 0 0 0 1 1			Néant ☐ *						
			Exercice N, clos le, 31012024						
			N-1 31012023						
			Brut 1						
			Amortissements, provisions 2						
			Net 3						
			Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	29 972	2 630			
		27 341							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	639	143			
		496				161			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	1 510 574	1 510 574			
		1 510 566							
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	10 000	10 000			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI					
		TOTAL (II)	BJ	BK	1 551 185	2 773			
		1 548 412				1 520 727			
	CREANCES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW						
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	184 842	184 842				
	144 450								
	Autres créances (3)	BZ	CA	1 290 101	1 290 101				
	1 372 800								
Comptes de régularisation	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE						
	Disponibilités	CF	CG	132 226	132 226				
	105 949								
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 684	2 684				
	5 358								
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 609 854	1 609 854				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	3 161 039	2 773				
	3 158 266				3 149 285				
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	10 000	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Signé par :		Stocks :		Créances :	
				BOUTTA Stéphanie				certifié conforme	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SARL HOLDING ARB SPORTS				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1 000.....)	DA		1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		2 618 779	2 715 931
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		252 044	192 848
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		2 871 923	2 909 879
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		97 128	52 862
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		199	302
	Dettes fiscales et sociales	DY		189 015	186 241
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		286 343	239 405
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE		3 158 266	3 149 285
RENVOS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		286 343	239 405
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ARB SPORTS										Néant ☐ *		
			Exercice N						Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC					
	Production vendue biens* services *		FD		FE		FF					
			FG	637 270	FH		FI	637 270	603 609			
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	637 270	FK		FL	637 270	603 609			
	Production stockée *						FM					
	Production immobilisée *						FN					
	Subventions d'exploitation						FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP					
	Autres produits (1) (11)						FQ	7		13		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	637 278		603 622		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS					
	Variation de stock (marchandises) *						FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	28 498		30 865		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	53 983		64 611		
	Salaires et traitements *						FY	299 674		316 433		
	Charges sociales (10)						FZ	250 069		228 365		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)			HS		GA	2 934		161	
			- dotations aux provisions					GB				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	27		11		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	635 185		640 446		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	2 093		(36 824)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	200 000		200 000		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	76 131		32 437		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM					
	Différences positives de change						GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO					
	Total des produits financiers (V)						GP	276 131		232 437		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	10 086				
	Différences négatives de change						GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT					
	Total des charges financières (VI)						GU	10 086				
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	266 044		232 437			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	268 137		195 613			

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL HOLDING ARB SPORTS										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	50	7		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	50	7		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		1 575		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		1 575		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	50	(1 568)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	16 143	1 197		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	913 458	836 066		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	661 414	643 218		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	252 044	192 848		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 134 941								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	205 344	182 720		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 70 403 obligatoires A9 134 941								A3				
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	REGULARISATION												50	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.